



Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2014

Anglais et Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil

**Exposé écrit* présenté conjointement par France Libertés :
Fondation Danielle Mitterrand, Women's Human Rights
International Association (WHRIA), organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif spécial,
International Educational Development, Inc., Mouvement
contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples,
organisations non gouvernementales inscrites sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 août 2014]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non
gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.14-15387



* 1 4 1 5 3 8 7 *

Merci de recycler



Le Gouvernement irakien doit s'acquitter de ses obligations envers les résidents du camp Liberté dans le cadre du droit international

Un an après le massacre de 52 demandeurs d'asile dans le camp d'Achraf, en Irak, le 1er Septembre 2013, par les forces irakiennes à la demande du gouvernement iranien (selon les allégations), plus de 2700 réfugiés iraniens qui ont été transférés du camp d'Achraf (Nouvel Irak) au camp Liberty (Hurriya) près de l'aéroport de Bagdad sont maintenant confrontés à une menace similaire.

Dans une déclaration du 5 Août 2014, le HCR a déclaré:

"La détérioration dramatique de la situation de sécurité en Irak à la suite des combats est tout aussi inquiétant dans le contexte des efforts - en cours depuis 2011 - du HCR et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Irak (MANUI) pour trouver des possibilités de réinstallation en dehors Irak pour les anciens résidents du camp nouvel Irak (anciennement Ashraf). Environ 2.700 personnes résident dans la Hurriya (Transit Temporaire Lieu -TTL) près de l'aéroport international de Bagdad (BIAP).

«Les résidents ont subi trois attaques à la roquette séparées en 2013, chacun ayant entraîné des morts et des blessés. En outre, une attaque contre le camp Nouvel Irak en Septembre 2013 a laissé 52 morts et sept disparus. L'escalade dans les conflits à travers l'Irak laisse les habitants de la Hurriya TTL, vulnérables devant l'intensification significative des risques de sécurité ".

Au cours des huit dernières années, ces réfugiés ont été la cible de 26 attaques conduisant à 116 décès et plus de 1300 blessés parmi eux. Au cours de l'attaque contre Achraf, le 1er Septembre 2013, sept résidents ont été pris en otage et leur sort reste inconnu.

Dans cette période, le gouvernement de l'Irak n'a pas respecté ses obligations en vertu du droit international. La communauté internationale a exprimé ses regrets à cet égard à de nombreuses occasions. Le nouveau gouvernement irakien, qui est actuellement confrontée à divers défis, sera observé par les mécanismes des Nations Unies et les Etats membres, en particulier dans le domaine du respect des droits de l'homme et de ses obligations internationales.

Dans une déclaration conjointe le 9 Décembre 2013, six experts indépendants, titulaires de mandats de procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, ont déclaré: «Le droit international exige clairement les gouvernements à veiller à ce que toutes les allégations de meurtres soient étudiés d'une manière rapide, efficace et impartiale, indépendamment de savoir qui est l'auteur, «le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Christof Heyns, a noté. "Ne pas le faire est une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques."

Le groupe d'experts a souligné que «L'impunité avec laquelle ces crimes ont été commis est particulièrement flagrante étant donné la gravité des infractions et les prétendues preuves de l'engagement par les forces irakiennes dans la commission de ces crimes." Selon eux, "l'Etat a une obligation d'exercer la diligence voulue pour prévenir, protéger, enquêter, poursuivre et punir tous les actes de violence, y compris ceux perpétrés contre les femmes, et de veiller à ce que leurs droits soient traités avec dignité ".

"Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a toujours estimé que la détention au camp d'Achraf est arbitraire", a déclaré Mads Andenas, qui dirige actuellement le groupe d'experts. "Le gouvernement irakien a une responsabilité particulière de protéger les détenus contre les violations des droits de l'homme tels que les décès et les enlèvements récents, et doit maintenant ouvrir des enquêtes indépendantes, mettre fin au régime de détention, et dans le même temps assurer une protection efficace à ceux qui restent en détention. "

Malgré les appels répétés des ONG, l'état actuel des résidents de camp Liberté est la suivante:

Sur les droits fondamentaux et le traitement humanitaire, les habitants sont confrontés à des problèmes aigus et des harcèlements continus, en particulier en ce qui concerne l'accès aux services médicaux et aux prestataires de services. La liberté de circulation, l'accès à la justice et le droit de choisir son propre avocat est refusé ; les activités génératrices de revenus ne sont pas autorisés ; les visites des observateurs indépendants tels que les ONG, des parlementaires, des diplomates et des familles sont interdites. Au cours des 6 dernières années, le gouvernement de l'Irak a imposé un blocus médical inhumain conduisant à la mort de 20 Achrafiens et des résidents de Liberté.

La gestion quotidienne de camp Liberty est contrôlée par des agents affiliés au cabinet du Premier ministre et certains d'entre eux ont été identifiés comme des éléments impliqués dans des massacres mentionnés ci-dessus à Achraf et Liberty. Sous leur supervision, certaines des pressions imposées sur les résidents pendant le mois d'août dernier ont systématiquement augmenté: le blocus médical du camp, les empêchements à la livraison de carburant et autres nécessités de base pour les résidents, ainsi que d'autres mesures répressives.

En voici quelques exemples:

- Le 18 août, les forces irakiennes ont empêché le transfert de six patients vers les hôpitaux alors qu'ils avaient déjà planifié des rendez-vous médicaux à Bagdad. L'un d'eux souffre d'un cancer avancé et doit être placée sous chimiothérapie.
- Le 19 août, les forces irakiennes ont empêché le transfert de cinq patients qui avaient organisé des rendez-vous médicaux à Bagdad. L'un d'eux avait un rendez-vous pour subir une intervention chirurgicale.
- Pendant plus de 10 jours, les forces irakiennes ont empêché la livraison de carburant au camp Liberty. Le manque de carburant a empêché le fonctionnement des groupes électrogènes, alors qu'ils sont la seule source d'électricité et toutes les nécessités vitales du camp telles que le pompage de l'eau dans le camp, la purification de l'eau, la cuisine et les unités frigorifiques, les services médicaux de base, et ... tout dépend de l'électricité produite à partir de ces générateurs. Pendant des jours successifs, les forces irakiennes ont empêché l'entrée de camions septiques, qui dès le début ont été loués par les résidents et à leurs propres frais, afin de faire évacuer les réservoirs d'eaux usées. Cela est particulièrement à l'origine de contaminations au sein du camp et la propagation de maladies infectieuses sous la chaleur de l'été. Ces forces ont également empêché la livraison de substances nécessaires pour purifier l'eau, laissant les habitants confrontés à des crises d'hygiène.

Dans sa déclaration du 5 août 2014, le HCR souligne les obligations du gouvernement irakien envers les résidents du camp Liberty:

«Le HCR rappelle que tous les résidents de la Hurriya TTL enregistrés auprès du HCR sont des personnes à risque. Ils ont donc droit à la protection contre l'expulsion ou le déplacement forcé vers tout lieu où leur vie ou leur liberté seraient menacées. Le protocole d'accord (MoU) entre le Gouvernement de l'Irak et les Nations Unies reconnaît explicitement que les résidents bénéficient du principe de non-refoulement.

«Le HCR continue d'exhorter le Gouvernement irakien à prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents, y compris l'accès aux traitements médicaux à caractère vitale »

Les ONG signataires appellent le nouveau gouvernement de l'Irak à respecter ses obligations dans le cadre du protocole d'accord (MoU) et le droit international et honorer les droits des résidents du camp de Liberty, comme indiqué ci-dessous ; nous demandons également à l'ONU et au gouvernement des Etats-Unis de garantir ces droits :

- 1- Eviter et prévenir toute agression contre le camp Liberty ; et retirer toutes les restrictions sur les mesures de protection du camp y compris l'installation de murs en T et la fourniture d'autres éléments à des fins de protection.
- 2- Inviter les Nations Unies à installer des observateurs permanents et leurs forces de protection (casques-bleues) dans le camp afin d'assurer la sécurité des résidents.
- 3- Mettre fin aux restrictions quotidiennes imposées aux résidents sur les services médicaux, les médicaments, la fourniture du carburant et de la logistique. Reconnaître le droit au mouvement pour les résidents de Liberty.
- 4- Retirer de la gestion du camp, les individus qui ont été connus comme étant impliqués dans les assassinats et la répression des résidents lors des précédents massacres.
- 5- Déclarer sa volonté de permettre des enquêtes indépendantes, menées par l'Organisation des Nations Unies sur le massacre du 1 Septembre 2013, et à coopérer avec les mécanismes des droits humains de l'ONU à cet égard pour la présentation devant la justice des individus qui ont commis des crimes lors de ce massacre.
- 6 - Acquitter les dommages portés contre les propriétés et biens des résidents d'Achraf dans diverses attaques, surtout

après l'évacuation d'Achraf, par les forces affiliées au gouvernement, et permettre aux résidents de vendre leurs biens mobiliers et immobiliers.

Les ONG signataires appellent les titulaires de mandats de procédures spéciales de continuer d'examiner les violations des droits et libertés fondamentaux des demandeurs d'asile du camp Liberty.
